

COMITÉ SYNDICAL DU 14 JUIN 2024

Le comité syndical a été convoqué le 7 juin 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs :

Nombre de voix délibératives : 76

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Nicole PEYCELON, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Philippe ARIES, Philippe DENIS, Yannick JARDIN, Fabrice BOUCHUT

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Jean-François RASCLE, Joël EPINAT, Patrick WETTA

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Monsieur Robert FLAMAND, Monsieur René CHAVAS

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

François DRIOL : On est capable de créer quelque chose par nous-même. On a le potentiel, c'est important. Je suis toujours interpellé par la schizophrénie qui nous habite, on veut traiter les déchets et qu'à un moment ou un autre on se rend compte pour des raisons d'économie d'échelle, plus on a de déchets, plus on amortit nos dépenses, qu'elles sont l'investissement de fonctionnement. Et en même temps, comme dirait machin, on essaie de faire en sorte qu'il y ait de moins en moins de déchets. Donc quelque part on se tire une balle ou en fait on alourdit les sacoches on va dire. Enfin bon, on est un petit peu contradictoire par rapport à tout ça. Ceci étant, on sait que des déchets il s'en produira toujours et que et que autour de nous, même malgré les filières REP et ainsi de suite, il y aura toujours besoin de débouchés pour les déchets. Et puis voilà, même si on baissait nos quantités, on reste quand même pratiquement à coup sûr au-dessus du seuil bas, donc on n'a aucune raison de pas de pas avancer dans cette direction. Même si évidemment Antoine et Alexandre vont se charger de mettre tout ça en perspective.

Alors méthode.

Alexandre BREUIL: L'idée là, c'est on a vu un peu les trois options, c'est de les rassembler toutes les trois pour essayer de les comparer entre elles. Donc en termes de méthode, un parti pris qu'on a eu, qu'on a fait confirmer par le bureau il y a une quinzaine de jours, c'est de ne pas s'acharner sur le scénario CSR et de pas le rentrer. En fait, dans le bilan comparatif à la fois taux de valorisation très faible coût de traitement élevé et une insécurité relative à l'exutoire. On se concentre, on vous propose de nous concentrer en fait sur malgré tout trois scénarios. Vous allez me dire il y en a deux en fait. On a on en a mis en évidence trois. Il y a une variante, on va dire. Voilà, on creuse un peu, mais ça nous paraissait intéressant de le présenter comme ça. Le premier, ça reste le scénario de la coopération avec Lyon, donc, où on transfère les déchets par voie ferrée vers l'UVE de Lyon Gerland. Le deuxième, c'est un niveau local, mais avec uniquement de la valorisation sous forme d'électricité parce qu'on sait qu'on aura sans doute beaucoup plus de latitude dans ce cas là pour s'éloigner de centres résidentiels. Et la troisième, c'est une UVE, en essayant de valoriser au maximum de l'énergie, donc avec de la cogénération et donc de la production de chaleur et de la valorisation sous forme d'électricité. Que ce soit un réseau de chaleur urbain ou chaleur industrielle. On n'est pas rentré dans ce niveau de détail, même si on a vu tout à l'heure que ça avait des incidences un peu sur les niveaux de production. Donc, c'est ces trois scénarios là qu'on a proposé de comparer entre eux.

Antoine MONTENON: Au niveau de la méthode pour compléter et continuer ce que ce que vient de dire Alexandre. Ne vous inquiétez pas, je parlerai beaucoup moins fort que Frédéric Giouse en tout cas. Donc il faut savoir que on avait plusieurs études avec des paramétrages légèrement différents. Donc l'idée ce n'est pas de dire quel bureau d'étude a raison, on n'est pas capable de vous le dire aujourd'hui, par contre, c'est d'avoir au moins des paramétrages qui sont les mêmes pour les paramètres qui peuvent être les mêmes et quand même accepter les différences qu'il peut y avoir. Je vais donner un exemple très simple le traitement des mâchefers. Aujourd'hui l'usine de Lyon. On a majoritairement des ordures ménagères résiduelles, que ce soit par le SYDEMER ou par les autres partenaires. Donc on a une production de mâchefers qui est un peu inférieure. Par exemple, si on met du tout-venant de déchetterie ou des déchets d'activités économiques, on aura plus de mâchefer. Donc ça, c'est une différence qui va rester entre les scénarios. Par contre, sur le coût de traitement de ces mâchefers. Le scénario lyonnais, il est sur 50 € la tonne de traitement. Quand le

scénario de Merlin est à 100 € la tonne, eh bien là, j'ai lissé le prix parce que tout simplement, ça dépendra de l'exutoire final de ces mâchefers. Il y a une usine de traitement à Loire-sur-Rhône. Donc j'ai pris par exemple le scénario plutôt lyonnais, parce que c'est quelque chose qui existe déjà aujourd'hui. Voilà un petit peu les différences qu'il peut y avoir au niveau des pré-requis. Ce qui est écrit ici, donc à Lyon Gerland, un traitement de 105 000 tonnes de ce qu'on a vu tout à l'heure, et un cheminement qui se fait depuis les quais de transfert vers le lieu de transbordement, le rail ou fleuve. Pour le Pilat rhodanien, on est plutôt côté fleuve pour Vienne-Condrieu. Pour les Monts du Lyonnais par contre, on a un cheminement direct parce qu'on est beaucoup plus éloignés des lieux de transbordement. Pour les UVE locales, on a considéré le scénario déchets ménagers et assimilés 171 000 tonnes, c'est exactement la même chose. On est sur la même logique. Le scénario d'UVE électrique on a considéré qu'il était éloigné du barycentre du territoire, donc plutôt éloigné de Saint-Etienne, parce que simplement la valorisation de chaleur est quand même plus avantageuse en termes de coût, en termes d'efficacité, en termes de décarbonation. Donc, si UVE électrique, ça veut dire aller un peu plus éloigné du barycentre stéphanois. La seule implication c'est sur le coût du transport qui va être un tout petit peu différent. Parce que plus vous éloignez du barycentre, bien sûr, plus vous aurez des coûts de transport par tonne qui va être important. Voilà, sur la méthode globale. Alors je précise, il y a 47 paramètres en tout. Donc je vous ai simplifié un petit peu les choses.

On a mis quatre thématiques différentes la thématique de la gouvernance, des impacts territoriaux et climatiques, la gestion opérationnelle du projet et ensuite de l'exploitation de l'usine et bien sûr le coût qui est on va finir par le coût qui est un peu le point principal en tout cas qu'on a traité. Et pour chaque thématique donc, vous verrez, il y a un tableau de comparaison entre les trois scénarios. Seuls les éléments divergents seront précisés. Je vous donne un exemple l'inflation, ce sera la même pour les trois. Donc on ne précise pas. Et d'ailleurs c'est pour ça que vous verrez des coûts finaux qui sont un petit peu inférieurs à ce que vous avez déjà vu, parce que les paramètres qui sont les mêmes, on les a lissé, voire baissé, on a les ordres de grandeur qui sont bons, mais les coûts sont un tout petit peu inférieurs à ce que vous avez vu. Et je vous donne aussi un autre exemple sur l'exploitation au niveau de Lyon Gerland, il était estimé à 75 € la tonne contre 118 pour les scénarios locaux. Ce que vous venez de voir à un instant. Donc voilà, ça fait partie des éléments qu'on a lissé un petit peu à la baisse parce que l'OPEX proposé par Merlin proposait un coût de traitement des machines par exemple, qui était très élevé. Donc voilà, vous aurez des coûts qui seront légèrement inférieurs à ce que vous avez vu pour l'instant. Mais l'idée c'est vraiment de voir la comparaison entre les trois lorsque vous verrez que vous avez des bons ordres de grandeur. Mais l'idée c'est vraiment de comparer les trois, les trois scénarios. Voilà, il y a aucune pondération, aucune note qui seront proposées. Je ne suis pas élu. C'est à vous de faire vos choix. Nous, on est là pour vous aider à la décision, pas pour vous faire déjà une pondération et une note finale. Voilà. Et si je peux te donner un classement mais vraiment de comparer les trois solutions, donc je vous propose. S'il n'y a pas de question à ce stade, je vous propose de passer tout de suite à la thématique gouvernance. Sur le sujet, je te laisse le premier sujet. Je laisse François Driol en parler.

François DRIOL: Donc effectivement, aujourd'hui on est bien dans le cadre de cette réflexion, mais malgré tout, c'est quelque chose qu'on avait déjà évoqué précédemment. On en arrivera, on en arrive et on en arrivera à se poser la question qui a un peu été évoqué tout à l'heure, de savoir si les maires portent une réflexion et proposent des solutions validées par l'ensemble de ses adhérents qui, chacun de leur côté, embrayent ou pas. Ou si partant du principe que on est en phase sur les

solutions qui sont envisagées. Est ce qu'il n'est pas pertinent, plutôt que de faire un groupement d'autorités concédantes, de franchir le pas et de faire du SYDEMER non seulement un syndicat d'études, mais aussi un syndicat de traitement? Donc, lorsque Antoine est arrivé, je lui avais demandé de faire en sorte de nous regrouper et nous allons nous apporter des éléments d'aide à la décision, comme toujours. Avantages, bénéfices, risques. Enfin bons avantages, inconvénients, bénéfices, risques. C'est vraiment cette question qu'il faut qu'on se pose sur des sujets, sur des critères importants financiers. Parce que voilà, on n'en sort jamais. Et puis aussi, j'ai tendance à penser que les gens qui sont autour de la table sont très sensibilisés sur le sujet, mais que ce n'est pas forcément le cas de tous les élus qui siègent dans nos différentes instances. C'est pour ça que j'ai pris mon bâton de pèlerin. Il y a quelques temps, pour faire le tour des instances de nos cinq EPCI que je m'apprête à le refaire pour essayer de porter le plus directement ce que j'ose nommer la bonne parole. Et puis aussi pour éviter de vous mettre en difficulté aussi, d'être à la fois juge et partie, ce qui n'est pas toujours une situation confortable, même si, encore une fois, j'insiste, si vous me dites je suis assez grand pour me débrouiller et faire passer le message, je n'y vois aucun inconvénient. Je me mets à votre disposition. Je cherche sûrement pas à m'imposer dans vos instances. Donc on arrive à un moment clé. C'est une question qu'il faudra se poser, qu'il faut se poser sérieusement. C'est ce transfert de compétences. Parce que pour continuer, il va falloir mettre en place un outil d'aide à la décision ou une organisation de la décision. Et donc ça passe par là. Voilà. Donc ça, c'est l'introduction. Mais maintenant on vous a fait quelques comparatifs.

Alexandre BREUIL: Alors, sur les aspects juridiques, donc en complément, Donc, si c'est l'UVE local, ce qui est préconisé effectivement c'est le syndicat de traitement plutôt qu'un système de groupement d'autorités concédantes, ce qui est l'option en revanche retenue, dans la coopération avec Lyon, puisque là il y a pas mal de partenaires qui n'envisageaient pas de faire un méga syndicat de traitement, on va dire, sur le financement. Comme ça avait été évoqué, mais un certain nombre de partenaires l'excluaient de manière catégorique. Il faut voir que sur la région parisienne, oui, Paris et la petite couronne sont tous regroupés dans un syndicat de traitement, le SYCTOM qui est le plus gros syndicat de traitement en France, qui bref, qui a un volume financier assez considérable. Mais on en est pas là. Sur le financement, c'est vrai que les discussions avec les Lyonnais nous ont montré que le recours au groupement d'autorités concédantes, c'était nécessairement quand même des montages un peu complexes, voire même qui nous limitait un peu dans la capacité à avoir une durée assez longue de remboursement des emprunts. À l'inverse, c'est vrai que le syndicat de traitement. Le cinéma serait complètement maître de la manière dont il voudrait monter. Le montage financier. Et puis, il bénéficie d'une capacité à emprunter qui est celle d'un EPCI, donc d'une administration locale. Et enfin, en termes de propriété, dans le cas de la coopération avec Lyon, du fait qu'on ne peut pas se partager une propriété entre différentes personnes morales de droit public, il faut nécessairement qu'il y ait un seul propriétaire. Là, ça serait bien entendu, la métropole de Lyon, qui à qui reviendrait la propriété de l'outil en fin de contrat, moyennant une soultre. Dans le cas d'un syndicat de traitement, on imagine bien qu'ils seraient propriétaires de l'outil, soit au début, soit en fin de contrat. Mais en tout cas, qui aurait cette propriété commune via le syndicat de traitement.

On a quand même eu une petite alerte. Si jamais il n'y a pas de décision de transférer la compétence et qu'on se retrouve dans le système GAC, c'est exactement la colonne de droite. Vous l'effacez, vous remettez la colonne de gauche. C'est très lié à cette décision, le transfert de la compétence.

Mais même à l'échelle du SYDEMER, de la coopération qu'on a ensemble depuis quinze ans. L'exemple aussi du centre de tri qui n'est pas sans difficulté. Mais voilà, c'est cette expérience là qui est pas nouvelle à l'échelle sud-loire.

Deuxième paramètre, c'est la représentation du SYDEMER et de chaque EPCI membre. Dans le cas de Lyon Gerland 105 000 tonnes sur un outil industriel d'une capacité de 250 000 tonnes, si on fait le calcul, c'est 42 % des tonnages. Donc on peut estimer qu'ensuite c'est 42 % des droits de vote. Enfin, de la capacité à décider au sein du GAC, ce qui est quand même très important à l'échelle du SYDEMER. Malgré tout, on imagine bien que la métropole de Lyon serait coordonnateur du groupement et piloterait / maîtriserait l'ensemble. Voilà. Le SYDEMER a une voix assez importante mais pas non plus majoritaire. Et pour les EPCI, il y a une représentation via une double strate. On est représenté au sein du SYDEMER, puis au sein du groupement d'autorités consultantes. Voilà, c'est dit de manière claire. Il y a une sorte de double filtre d'accès à la décision. Sur l'UVE local, le SYDEMER Syndicat de traitement piloterait la situation actuelle de représentativité de chaque EPCI du SYDEMER. J'ai sous les yeux là, les statuts du SYDEMER. En fait, ça dépend de la strate de population. On a on a deux voix par délégués pour les moins de 10 000 habitants. On n'a pas trois voix. Entre 10 000 et moins de 50 000. Six voix par délégués, entre 50 000 et 100 000 et huit voix par délégués pour les plus de 100 000. Donc chaque EPCI a le même nombre de délégués, mais il y a des droits de vote qui sont différents. On peut imaginer que voilà, en projeté, il y aurait nécessité de revoir précisément dans les statuts du syndicat les, ces droits de ces voix par délégués. Puisqu'on on passerait d'un syndicat d'études à un syndicat de traitement, les enjeux financiers ne sont pas du tout les mêmes.

François DRIOL: Sachant que pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, on avait fait évoluer les choses en début de mandat, on était beaucoup plus nombreux par le passé. Les voix étaient moins regroupées et on avait fait ça pour se prémunir des problématiques de quorum, évidemment.

Alexandre BREUIL: Dernier paramètre sur la coopération actuelle et future entre partenaires. Sur Lyon, il y a des techniques, mais il y a quand même beaucoup de politiques. Sur Lyon, on a pu constater, ça a été l'intérêt de l'entente d'avoir bénéficié d'échanges à la fois techniques mais aussi politiques puisque je crois qu'il y a eu quatre ou cinq conférences des élus, d'échanges réguliers. Voilà, c'est vrai, mais une petite limite quand même, on le sent aujourd'hui, c'est une difficulté à dépasser des intérêts qui sont propres à chaque membre de l'entente. Chacun a ses pré-requis et c'est une coopération un peu nouvelle. C'est pas comme au sein du SYDEMER. Je sens la différence d'ambiance entre un comité syndical et une conférence de l'Entente.

Je me permets de le dire un peu librement. Et puis quand même, beaucoup de partenaires de taille très variés, avec une histoire très variée. Il y a des syndicats de traitement, il y avait des petites communautés de communes, une très grande métropole, etc. Ce qui ne facilite pas toujours le travail de coopération. Côté scénario local, on voulait souligner les quinze ans de travail entre les membres et l'écoute et je dirais le oui de Toutes les instances du site des maires ont permis quand même de petit à petit de faire en sorte de travailler aussi, je pense. Au niveau technique, on essaye de favoriser tous ces échanges en amont des instances politiques. On a mis en rouge et c'est là que je laisserai peut-être François Driol intervenir. Actuellement c'est un point de vigilance plutôt sur l'actualité récente, les enjeux de gouvernance sur Saint-Etienne Métropole. Tout à l'heure, il a été évoqué la difficulté dans une relation par exemple avec Lyon d'avoir un échange président à président. Voilà, c'est une difficulté, ça a été évoqué en bureau, c'est une difficulté qui reste

conjoncturelle. Donc voilà, on voulait mettre aussi un peu de rouge dans le dans le bilan UVE locale parce que tout n'est pas vert. Voilà, on voulait pas idéaliser la situation.

François DRIOL: Enfin moi je pense que en fait les problèmes sont les mêmes dans les deux colonnes, mais pas à la même échelle. Pas la même dimension. Parce qu'effectivement, il y a de la diversité entre nos EPCI respectifs. Il y en a qui sont plus urbanisés que d'autres, il y a des échelles qui ne sont pas les mêmes et ainsi de suite. Il y a des colorations politiques, même si elles ne sont pas très apparentes, politiciennes, partisanes, qui peuvent influencer les comportements. Bon, on retrouve la même chose d'un côté ou de l'autre. On retrouve la même chose, sauf que dans le cadre du SYDEMER, il y a une dimension qui est plus humaine, des relations qui sont plus directes, et puis et puis bon, enfin moi, c'est ce que je ressens. Il y a le poids de l'histoire quoi. Ça fait déjà un moment. Bon, même si le canal historique va s'éteindre progressivement, il y a le poids de l'histoire du SYDEMER. Aujourd'hui, il n'a pas 20 ans, mais il s'en rapproche. Et donc ça fait suffisamment longtemps qu'on échange entre nous et que même si on a des pratiques différentes, notamment en termes de collecte ou de taxation. Chacun a gardé son indépendance, mais en échange, on se tient au courant. Tiens, moi j'ai ci et ça. Avantages et inconvénients On a l'habitude de travailler ensemble et il me semble que sur cette habitude de travailler ensemble, on peut plus facilement imaginer un projet commun qu'avec des gens qui visiblement ils en ont fait la preuve. Et puis, au sein de l'Entente, on sent bien aussi qu'il y a des approches particulières entre les toutes petites. Parce qu'en plus, ils ont des tout petits EPCI et eux les tout petits EPCI.

Donc après faut pas se faire d'illusions, ça repose essentiellement sur les femmes et les hommes qui sont là. Et on sait tous que en 2026, on va faire un reset qui ne sera pas total, mais on va dissoudre l'assemblée constituante du SYDEMER de toute façon. Bon voilà, moi je suis très très attaché à la transmission. J'y travaille dans ma mairie. Voilà, j'explique à tout le monde, à mes collègues, même aux chefs de service, que quoiqu'il advienne en 2026, en 2032, en 2038, en 2044 ou la semaine prochaine dans le cadre d'un accident cardiaque ou de voiture en plus. En résumé, on a de l'expérience. Le maire a disparu brutalement trois mois avant les élections à Andrézieux. De toute façon, un jour je vais m'en aller et c'est pas grave. Ce qui compte, c'est que derrière, l'institution continue à fonctionner d'une manière solide. Donc ce que je dis dans ma commune, ça vaut, ça vaut aussi des maires, bien évidemment. Donc, il faut qu'on, là aussi qu'on profite de ces deux dernières années de mandat qui nous restent pour essayer de constituer quelque chose de solide et qui fonctionne avec des statutaires renouvelées, réactualisées, et que, au delà des personnes, et bien il y ait la comparaison prétentieuse qui est une constitution qui soit un ancrage et qui permette malgré tout de qu'on continue à avancer et sans trop mettre des coups de barre à gauche, barre à droite parce que parce que ça coûte de l'argent, les coups de barre à gauche, les coups de barre à droite. Et vous avez vu les enjeux financiers? Ils sont quand même pas anodins ces 300 millions. On peut le tourner comme on veut ces 300 millions.

Antoine MONTENON : Donc, pour parler des impacts territoriaux climatiques, ça a déjà été beaucoup évoqué par le cabinet Merlin. Donc il y aura un peu de redite. Donc je vais aller assez vite sur ce sujet, mais on parle de socio-économie, d'environnement aménagement foncier bien évidemment, qui est un sujet important.

François DRIOL: Mais c'est quelque chose qui est ressenti peut être plus fortement aujourd'hui que jusqu'à présent. Je sais pas, c'est la diapo de Merlin qui m'a un peu. On parle beaucoup de

l'acceptabilité des riverains et évidemment c'est important, mais l'impact environnemental de ce qu'on va faire, ils dépassent les riverains. Et ça, il faudra le dire inlassablement, oui.

Antoine MONTENON : Donc si on parle d'abord des retombées socio-économiques le scénario Lyon Gerland. Alors je précise retombées socio-économiques pour le territoire du SYDEMER. Et c'est quand même plutôt quand même orienté vers l'EPCI accueillante, voire la commune accueillante pour certains sujets. Les retombées socio-économiques pour le sujet Lyon Gerland, bah il n'y en a pas tout simplement. Par contre pour les UVE locales, il y a une petite différence. Une grosse différence. Le sujet social, on vient d'en parler, le mécontentement des résidents, la cogénération permettant quand même d'avoir un tarif de la chaleur attractif dans le cas d'un réseau de chaleur urbain ou même d'un industriel. Au niveau fiscal, il y a un maximum proposé par le conseil municipal de la commune accueillante. Et pour les quelques unes qui l'entourent, il y a moins de 500 mètres d'écart de 1,50 € par tonne traitée. Donc c'est une retombée fiscale qui n'est pas négligeable, ainsi que bien sûr les impôts locaux, la taxe foncière que vous connaissez déjà tous. Donc si vous prenez le nombre de tonnes, 170 000 tonnes. Vous voyez ce que ça peut apporter.

Georges ROCHELLE: C'est une loi ou c'est une proposition?

Antoine MONTENON: En fait, c'est une loi qui dit que le conseil municipal peut voter jusqu'à jusqu'à 1,50 €..

Alexandre BREUIL: C'est exactement la même disposition réglementaire que pour les installations de stockage. Aujourd'hui, Roche-la-Molière, le Chambon et Firminy en bénéficient.

François DRIOL: Et dans un autre domaine, la taxe sur la publicité extérieure, c'est pareil, il y a un plafond, il y a des strates et après on applique, on n'applique pas.

Antoine MONTENON: En termes d'emploi, on en a parlé tout à l'heure, environ 50 emplois, entre 40 et 60, ça dépend après des estimations. Et en plus, ils ne sont pas liés à la construction de l'usine. On parlait du génie civil tout à l'heure, etc. Et au niveau des entreprises locales, c'est une solution locale de traitement. Ça a été évoqué. On baisse l'impact carbone, on améliore la décarbonation des entreprises qui vont traiter leurs déchets au sein de l'usine. Et en plus, il y a une part d'investissement local, notamment le génie civil. On en parlait tout à l'heure et de l'électricité au service des entreprises du territoire.

Si on parle maintenant de foncier et d'aménagement. Le sujet de Lyon Gerland, la difficulté en terme du terrain, c'est le quai de transbordement. Parce que l'objectif, en tout cas l'idée qui a été proposée par le bureau d'étude est le plus pertinent. Ce serait au niveau de la zone Pont de l'Ane qui est quand même très demandé aujourd'hui avec le centre commercial Steel qui est juste à côté. Au niveau l'UVE électrique. C'est un vrai avantage du nouveau local électrique, c'est qu'on peut le mettre pas n'importe où, mais en tout cas on a plus de flexibilité. Il faut quand même pas que ce soit trop loin des barycentres. Et l'UVE cogénération, en fait, on limite vraiment le nombre de foncier possible de par les raccordements en chaleur notamment. Superficie deux hectares environ. Lyon Gerland aujourd'hui 250 000 tonnes. On est à moins de moins de 1,5 hectares, mais on a une usine qui est très haute. Il faut compter deux hectares plus ou moins en termes de VRD. Bon, bien sûr, ça je vais pas vous faire un dessin, on l'avait déjà vu tout à l'heure et j'ai parlé un tout petit peu aussi du programme de zéro artificialisation nette. Et bien à Lyon, j'ai relancé en zone urbaine. La question ne se pose pas. Par contre, au niveau des UVE locales, si vous êtes en friche, ce sera différent si vous êtes en terrains agricoles, bien évidemment. Donc voilà, c'est quelque chose à penser quand même.

On a deux hectares à artificialiser derrière. Et là, sur ce sujet du foncier. Il a déjà été énormément évoqué. Mais le risque opérationnel, il est fort parce que s'il n'y a pas de terrain qui est trouvé, ça peut retarder les choses de plusieurs années. Donc, c'est un sujet vraiment prioritaire.

Si on parle maintenant environnement, le CO2, alors là, ce sont les bases de données empreinte carbone ADEME qui sont donc les bases officielles. Ce sont celles sur lesquelles tout est calculé aujourd'hui, quelle que soit l'usine en kilogrammes de CO2 par tonne, c'est la même chose. Même si on peut estimer qu'il y aura une petite différence de par le type de flux à l'intérieur. Mais l'empreinte CO2 de l'usine est importante environ 360 kilos de CO2 par tonne pour les UVE locales. Si on prend la base de 170 000 tonnes, ça correspond à 61 000 tonnes de CO2. Il faut savoir que les émissions, par exemple, de Saint-Etienne Métropole, on est à 2000 tout compris. Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, c'est 2000. Sur le territoire du SYDEMER, je crois qu'on est à peu près à 3000, donc 61 kilotonnes, ce n'est pas négligeable, mais on a que 2 % du total.

61 kilotonnes. Si je compare avec un chiffre territorial global comme celui de Saint-Etienne Métropole, on est à 1949 kilotonnes de CO2 émis sur Saint-Etienne Métropole. Quand on parle de CO2, c'est pas un impact local, c'est un impact sur le climat.

Le site va participer à ces deux événements climatiques.

Antoine MONTENON : Absolument, C'est deux sujets différents. Qualité de l'air c'est la pollution locale. Les Nox, les Furanes, les dioxines, etc. Quand le CO2 est un sujet. C'est pour ça que j'ai parlé. Je parle d'environnement, mais je pourrais parler de climat. C'est d'ailleurs pour ça, Impacts territoriaux et climatiques, c'est deux choses différentes. Bien évidemment, le transport n'est pas négligeable, mais il est quand même beaucoup plus faible que l'impact de l'usine elle-même.

Après, en terme de production d'énergie, donc là on est sur un sujet vraiment énergétique, on a une production énergétique locale vraiment importante. Alors là je vous mets les chiffres qui sont un tout petit peu différents aussi parce que tout à l'heure on parlait de potentiel. On a bien sûr une production locale qui est importante. Pour rappel, je reprends le chiffre de Saint-Etienne Métropole. Aujourd'hui, on est à environ 640 GWh de production d'énergie renouvelable sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Le scénario maximal de production par l'usine est à 328. On augmente de plus de 50 % la production d'énergie locale. Sur le SYDEMER, on est plutôt à 1501 produits. Là, c'est surtout la valorisation énergétique qui fait la différence. À Lyon Gerland, c'est un réseau de chaleur urbain et électrique.

Avec l'électrique, on remplace de l'énergie qui est déjà peu carbonée par une énergie peu carbonée. Donc on a assez peu d'impact sur les émissions de CO2 sur les jeux électriques. Une cogénération, ça dépend du système. Un petit réseau de chaleur, un petit industriel. Et donc, avec un fort complément électrique, on aura moins d'impact que si on a une maximisation soit du réseau de chaleur, soit de l'industriel. On a quand même un impact important.

Et après, en termes de qualité de l'air, les nuisances locales,. Et bien bien sûr, dans le cas de Lyon Gerland, les impacts sont sur Lyon, donc ça ne touche pas le SYDEMER. Un peu sur le transport, on va dire. Au niveau des UVE locales, il y a des nuisances qui sont faibles parce qu'elles sont très contrôlées, mais on ne peut pas dire qu'elles n'existe pas. Dans tous les scénarios, la réduction du tonnage en décharge, en ISDND, a un impact positif sur l'environnement et sur le climat. Ça, c'est un sujet fondamental. Si vous prenez le scénario maximal de l'UVE cogénération, on a 360 kg de CO2. On baisse en plus de quasiment au maximum 300 kilos de CO2 par tonne par

rapport au 412 de L'isdnnd. On divise par 8 l'impact CO2 du traitement des déchets. C'est quand même vraiment énorme. Et après je fais un petit aparté sur le biogaz si le transport est fait en biogaz, on baisse la part du transport. C'est très faible par rapport au total, mais ce n'est quand même pas négligeable.

Et voici pour donc le bilan global ce que je viens de dire. L'aspect environnemental est toujours plus favorable que la situation actuelle, quel que soit le scénario. Et ça, on insiste beaucoup. Leur retombée socio-économique n'est pas négligeable. Elle est difficile à estimer précisément, mais en tout cas, il existe et j'en ai assez sur le sujet du foncier qu'on a déjà évoqué énormément de fois. Donc je ne vais pas revenir dessus. Peut être un complément. On va passer à la partie gestion opérationnelle des usines.

Alexandre BREUIL: L'idée, c'est de à la fois regarder les risques opérationnels dans le montage du projet en tant que tels et ensuite durant son exploitation, donc sur le montage du projet. C'est vrai que côté lyonnais, ils ont, ils en sont déjà à la troisième et donc ça va être la quatrième génération. Ça fait 100 ans qu'ils pratiquent l'incinération sur le quartier de Gerland. Donc les compétences techniques sont présentes, alors que pour le Sud-Loire, il faudra les consolider en termes de pilotage. Bon, on a considéré que là c'est la métropole de Lyon, mais qu'il y a des échanges réguliers qui permettent quand même d'assurer un pilotage conforme. Si c'est sur le SYDEMER, et bien ça sera direct. Et en termes de durée de montage, il y a une certaine lenteur dans la prise de décision du fait du recours à un système de coopération, un groupement d'autorités concédantes malgré tout peu de risques opérationnels puisque le foncier est déjà bien identifié. Il peut y avoir quelques aléas, mais de manière assez limitée. À l'inverse, c'est vrai que côté Sud Loire, c'est un nouveau projet qui est une installation classée, protection de l'environnement, etc. Les aléas potentiels sont nombreux. On a beaucoup identifié le foncier, mais par exemple aussi le réseau de chaleur urbain.

Les réseaux de chaleur urbain qu'on a identifiés comme bien carboné sur Saint Etienne, c'est des réseaux de chaleur urbain qui pour l'instant ne sont pas connectés entre eux, qui pour l'instant ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage public. Donc voilà, il y a aussi nécessité pour bien valoriser d'avoir aussi du travail en matière de raccordement et on pourrait avoir l'équivalent côté industriel. Il y a des aléas assez nombreux sur la stratégie énergétique de l'entreprise, etc. Enfin, je passe en revanche des deux côtés, parce qu'on peut quand même dire c'est que le process d'incinération et de valorisation énergétique, tout à l'heure, ça a été rappelé par Merlin, il y a plus de 100 exemples en France. C'est quelque chose qui est maîtrisé, qui est connu. La réglementation environnementale évolue sans arrêt. Vous pouvez lire l'actualité là-dessus, mais c'est quand même quelque chose qui est un process qui est beaucoup plus maîtrisé que la filière CSR.

Sur la partie gestion opérationnelle en termes de tonnage et de flux, on a déjà rappelé la limite à 105 000 tonnes admis, ce qui pose la question d'un risque sur la filière de traitement sur les 50 000 tonnes restantes. Si on prend le parti de traiter l'intégralité des déchets résiduels du SYDEMER dans un niveau local, avec la possibilité, en plus d'avoir un vide de four pour gérer en fait le caractère fluctuant de la production de déchets. Une petite prime qu'on peut donner quand même à la solution lyonnaise, c'est en termes de maintenance, de disponibilité. Le fait d'avoir deux unités locales leur permet de gérer beaucoup plus facilement les arrêts de maintenance, même si bon, il peut y avoir toujours des difficultés côté SYDEMER. Il faudra vraiment jouer la carte de la coopération élargie au niveau régional sur les interdépannages entre usines, sur le transport.

Un petit bémol quand même côté lyonnais, c'est le fait de recourir à un transport ferré. On l'a vu il y a deux ou trois ans, quand on a fait, quand on est allé voir les collectivités qui utilisaient ce mode-là,

il y a quand même beaucoup de difficultés d'exploitation et de risque. Donc, il faut prévoir le plan B quand même pour la continuité de service, de pouvoir utiliser le transport routier et adaptabilité et dimensionnement. Un peu plus de souplesse en fait côté lyonnais parce que il y a de nombreux partenaires. Donc en fait, quand on est nombreux autour de la table plus le fait d'avoir deux yeux, ça permet finalement lorsqu'il y en a un qui produit un peu plus peut-être ça va être compensé par un autre qui produit un peu moins. Sur le SYDEMER, il y a un peu plus de rigidité liée à un dimensionnement initial, à un nombre de partenaires un peu plus réduit. Donc voilà un risque un peu plus important parce qu'à un moment donné, on va décider s'il y a une décision de dimensionner l'outil à une certaine taille, c'est pour les 40 ans ensuite de son exploitation. Voilà donc un enjeu fort qui se dégage sur les risques opérationnels.

C'est vraiment cette ce calcul initial de quel dimensionnement sur la capacité de traitement de l'outil, puisque ça va engager sur la durée de vie. Il faut ni sous-dimensionner ni le surdimensionner, parce que là on ferait peser un risque financier fort. Et côté lyonnais, voilà, il y a quand même quelques avantages qui sont notables. Le terrain qui est identifié. Le consommateur derrière, qui est déjà existant avec un réseau de chaleur urbain constitué, est très important. L'expérience dont ils bénéficient, etc.

Antoine MONTENON: Donc là maintenant, je vais passer à la douloureuse le coût. Comment est-ce que les éléments de coûts vont être présentés ? J'en ai déjà parlé un petit peu tout à l'heure, je vais un petit peu plus loin. Donc tous les coûts seront présentés hors TGAP et hors quota carbone, parce qu'on ne sait pas non plus ce qu'il en sera en 2030-31. Et quelle que soit l'usine, e toute façon, ils sont soumis aux mêmes règles. Pareil pour l'inflation, pareil pour la provision de démantèlement. Et les coûts sont indiqués comme pour tous les bureaux d'études en euros par tonne-EPCL. Donc c'est les 155 000 tonnes côté UVE locale et pas 170 000. Pourquoi ? Parce que les déchets d'activités économiques, les déchets tiers sont considérés comme une recette. Voilà, ça permet d'avoir une flexibilité. L'important, c'est d'abord de traiter les déchets ménagers. Donc à la fin, quand on fait le total, on arrive à la même chose, mais c'est plus, c'est pour vraiment comparer les solutions de la meilleure des façons.

Déjà un petit chiffre sur l'investissement total Lyon Gerland, ça représente pour le SYDEMER environ 150 millions d'euros. Si on prend le coût total ramené au tonnage du SYDEMER, donc le total est à 350 millions car vous prenez 105 000 tonnes sur les 250 de l'usine de Lyon, vous arrivez à 150 millions. Pour l'UVE locale électrique, on est à 260 millions et pour l'UTVE cogénération, on a plus 10 millions de par les raccordements internes à l'usine. Donc 270 millions. C'est à peu près les chiffres que vous avez vu tout à l'heure. Voilà un peu sur l'idée et sur le coût final. Les coûts de transport sont inclus. Voilà. Donc vous avez un coût de traitement + transport, parce que c'est aussi un sujet vraiment de différence entre les scénarios.

Nicole PEYCELON : Pour Lyon Gerland, vous avez intégré le coût de la construction du quai de transfert ?

Antoine MONTENON: Oui, absolument. C'est inclus dans les coûts de transport, c'est inclus dans le coût de transport. Que je vous dise tout de suite les coûts de transport, les 40 € la tonne qu'on a présentés tout à l'heure, il y avait 14 % sur l'investissement. Sur le côté fluvial, on est plutôt à 50/50. Donc c'est un faible investissement par rapport à d'autres.

Nicole PEYCELON: Il y a un sujet sur l'emplacement du quai de chargement.

Antoine MONTENON: Ça fait partie des sujets fonciers non négligeables.

La zone est plus petite qu'un UVE, heureusement. Mais ça fait partie des sujets. Des sujets d'incertitude. Forts.

Nicole PEYCELON: Parce que si vous me permettez, c'est un élément, . Quand vous dites qu'il y a des problèmes de contestation dans la population, là par contre, vous êtes en milieu plus urbain parce qu'il y a pas beaucoup d'espace où il y a personne, hein? Et puis, et puis c'est drôlement dense, hein, donc. Mais bon, comme ça. Mais bon. Mais c'est à garder à l'esprit quand même, hein. .

Antoine MONTENON: Je précise une chose, il y a aussi un scénario qui a été vu un peu plus à l'extérieur du barycentre entre Stéphanois dans le cadre du transbordement, mais avec un coût qui est multiplié par deux quasiment.

Donc si je prends maintenant les coûts, d'abord l'investissement. Donc selon les deux usines, on a donc un coût d'investissement qui est très, très légèrement inférieur pour la partie lyonnaise, mais qui est quand même, on va dire, comparable, le 85 € la tonne, il inclut la soule du Grand Lyon parce que, comme vous l'avez vu tout à l'heure, la possession de l'outil est à la métropole de Lyon. Donc après la métropole de Lyon, elle peut rembourser sa soule à la fin de l'investissement ou un petit peu tous les ans. Donc là c'est dans le cas où on a un remboursement tous les ans de la solde de la soule. Dans ce cas là, on baisse de 10 € la tonne dans le cadre du SYDEMER, sinon ce sera un remboursement a posteriori pour l'exploitation. Vous voyez, c'est un petit peu des chiffres différents. Tout à l'heure, on a une exploitation de par le tonnage notamment, qui est quand même inférieure dans l'usine de Lyon Gerland. Donc le dimensionnement étant plus grand. Je ne vais pas vous détailler tous les paramètres, mais on arrive à un coût d'exploitation qui est quand même inférieur pour Lyon Gerland et par contre on a des recettes de villes de foot dans le cas du niveau local. Les 15 000 tonnes que j'expliquais tout à l'heure. Et donc quand on fait la somme des trois, on a quelque chose qui est assez finalement cohérent entre les trois. On a très très peu d'écart, on est dans l'ordre de l'incertitude. Et donc est ce qu'il va faire la différence de coût entre les trois usines? C'est la partie transport et la partie recettes énergétiques. C'est vraiment les deux éléments fondamentaux Le mâchefer, c'est dans l'exploitation. Les recettes de vide de four et vous avez 15000 tonnes que vous proposez aux entreprises pour traiter leurs déchets. Donc ils payent pour traiter leurs déchets et on estime à peu près 200 € la tonne. C'est le chiffre actuel. On est à 190 aujourd'hui. Pour le coût de traitement, donc, ce qui apporte une recette. Alors, s'il y a du.

François DRIOL: Alors s'il y a du vide de four à Gerland, là on n'en verra pas forcément.

Antoine MONTENON: Et en plus, la ville de Lyon, Gerland est assez faiblement dimensionnée. Donc déjà aujourd'hui, elle ne peut pas traiter tous les déchets des collectivités. On imagine que même dans 30 ans, elle ne les traitera pas. Et donc si on va sur le transport et les recettes énergétiques. Les recettes énergétiques, là, on a une vraie différence entre les villes. Alors, j'ai pris deux hypothèses une hypothèse basse. Une hypothèse que je qualifie de basse, mais qu'on pourrait appeler de très

basse, c'est à dire avec une recette de vente d'électricité qui est plus de 20 € le mégawattheure inférieur à aujourd'hui, avec une vente de chaleur qui est vraiment ultra compétitive. Voilà. Et donc à la fin, l'usine de Lyon Gerland, elle n'est pas très intéressante. Pourquoi? C'est ce qu'on a dit 28 € hors taxe le mégawatt heure en 2030-2035. Aujourd'hui, on a 21,5. On a un coût très compétitif pour les usagers du Grand Lyon. C'est ce qu'on avait vu tout à l'heure. Et l'hypothèse haute, donc 40 € de mégawatt heure de vente de chaleur, très clairement, c'est le prix du bois dans dix ans. Voilà, c'est ça la comparaison. Et une vente d'électricité à 100 € mégawattheure hypothèse haute mais tout à fait acceptable. Aujourd'hui, on est à 90. Donc c'est tout à fait faisable. Donc là, on arrive dans une recette qui est vraiment très importante pour l'UVE électrique déjà, et l'UVE cogénération encore plus. Je précise que ce sont des maximums. Et en fait, qu'est ce qu'on voit quand on creuse un peu le sujet de la recette? Il y a trois facteurs qui influencent le prix. La quantité de chaleur produite. Voilà, c'est ça aussi qui sécurise la recette. Si vous avez un contrat sur 20 ans auprès d'un réseau de chaleur, évidemment on sécurise la recette, le prix de vente de chaleur. Voilà, ça va avec la quantité de chaleur et le prix de chaleur. Par contre, le tarif de l'électricité, ça c'est quelque chose qui est dépendant du marché européen. Donc ça, il y a très peu de prise, il peut y avoir des contrats avec EDF qui sont moins intéressantes aujourd'hui que le prix du marché, mais qui existent. Mais la collectivité n'a finalement aucune prise sur ce sujet ou très très faiblement. C'est pour ça qu'on valorise souvent plus la chaleur.

Yannick JARDIN : Ce sera à la collectivité d'aller chercher les clients ?

Antoine MONTENON: Plutôt au prestataire. Une DSP, c'est ce que c'est, ce que fait Lyon aujourd'hui avec son réseau de chaleur.

Georges ROCHEtte: Le SIEL. Le Syndicat intercommunal d'électricité de la Loire qui se fournit en courant auprès de, je cite les gaz comme on dit de Grenoble et on pourra leur demander venez l'acheter chez nous !

Antoine MONTENON: C'est bien sûr possible. Après, voilà, il y a beaucoup de choses qui sont possibles aujourd'hui. Aujourd'hui, le plus intéressant, c'est le marché. Mais il y a quand même d'autres options. Et ensuite, quand on parle de transport, alors là, j'ai fait une distinction par EPCI parce que bien sûr, selon l'emplacement, on sera différent, on arrive à environ 40 € la tonne pour le SYDEMER tout compris dans le cadre de Lyon. Gerland, c'est le chiffre qu'on a vu tout à l'heure, entre 36 et 46. Et donc on voit par exemple pour les Monts du Lyonnais, c'est inférieur parce qu'on est beaucoup plus proche de Lyon que pour les autres. Donc là, je me suis basé sur la distance avec laquelle le quai de transfert. Pour les UVE locales, là, évidemment, on a un coût bien inférieur. Pourquoi Beaucoup moins de distance et pas de train. C'est vraiment ça qui fait la différence. Pourquoi les vélos électriques un peu plus cher que l'UVE Cogénération en termes de transport ? Ce que je vous ai dit, on s'éloigne un peu du barycentre, donc on a plus de on a plus de tonus que de question.

Yannick JARDIN : Vous pouvez mettre le prix. Par contre pour l'électrique, quand on dit qu'on s'éloigne, en fait on a la possibilité de s'éloigner parce qu'on tire des lignes électriques. On n'est pas

obligé de s'éloigner. On peut mettre la production électrique au même endroit pour mettre la production.

Antoine MONTENON: Absolument. Et donc, si vous. Si le vélo électrique est au niveau du barycentre, on a le même prix que pour le vélo cogénération. C'est exactement ça. Bon, là j'ai pris dans le cas d'un de plusieurs points possibles et un mélange entre ces projets possibles. Et bien sûr, si on a du côté du barycentre. Sainte-Agathe, on est plus proche de 14€ que de 5. Bref, même un peu plus que 14. Je ne sais pas, je n'ai pas étudié ce cas car il est un peu trop loin. Et pas non plus le passage en biogaz qui augmente environ de 1 à 2 € la tonne. Sur le coût global donc on sait, aujourd'hui on estime entre 6 et 15 %, on est plus proche des 6 % d'augmentation que les 15 % aujourd'hui. C'est ça le coût supérieur pour le biogaz. Voilà. Et ce qu'on a dit tout à l'heure, selon les statuts du syndicat, il peut y avoir des lissages entre les EPCI. Ça, après, c'est un choix politique à faire. Et donc, si on reprend le global et en plus les quelques tonnes qui ne seront pas traitées par l'usine, ce qu'on a évoqué tout à l'heure, je vous ai fait un petit tableau récapitulatif des prix. Au final, on arrive sur un coût annuel pour l'usine de Lyon Gerland qui est entre 24 et 25 millions d'euros par an en coût total SYDEMER. Investissement, exploitation, recette énergétique, transport hors TGAP, hors quotas carbone. Pour les UVE locales, on est entre 15 et 20 pour l'UVE électrique et entre 13 et 18 pour l'UVE cogénération. Le 22 et le 18 et demi, c'est dans les hypothèses très basses, donc on sera potentiellement plus proche du milieu, voire du faible que l'autre. Et d'où finalement ce qui a été évoqué tout à l'heure sur le cas de Lyon Gerland sur la négociation. Si on reprend tous les éléments qui ont été envoyés dans le courrier au Grand Lyon, on arrive à des tarifs qui sont beaucoup plus cohérents vis à vis des UVE locales. Après, comme je dis ça c'est des coûts hors TGAP, on peut imaginer que ce soit peut être un petit peu plus quand même. Je vais pas vous dire, dans 2030 vous payerez ça c'est pas le cas. C'est plutôt pour comparer les situations que je vois que je vous explique cela.

Alexandre BREUIL: Je me permets parce que comme ça fait presque 3 h qu'on est en réunion, je pense que. Là on a bien pris toutes les tonnes, les 155 000 dans chaque scénario, on a pris le transport, le traitement et donc la ligne coût final. Elle intègre vraiment tous ces coûts là sur l'année, Enfin, j'imagine qu'on compare vraiment sur l'ensemble des paramètres investissement, exploitation, l'impact transport, etc. Le bilan final pour un budget de chaque EPCI. Voilà, je ne pense pas qu'on ait oublié quelque chose. Il n'y a pas d'effets indirects qu'on aurait oublié. Mais c'est vrai qu'on est très loin de. Enfin, on a pris bien d'autres paramètres que juste le coût de traitement à l'usine. Voilà, c'est ça qui est important. Après, il y a tout un tas de paramètres qui peuvent varier, mais.

François DRIOL: Mais les variables sont les mêmes en fait. On a essayé de faire en sorte que les choses comparables. Il y a des variables. Le prix de l'électricité, ça s'appliquera à tout. Donc il y a les trois. Les taux d'intérêt. L'essentiel, c'est d'avoir des choses. On a essayé d'avoir des choses comparables. Bon, sur le coût final, on est à 10 € sur 150 000 tonnes. On a 1,5 millions par an

Antoine MONTENON: Et donc on passe par une et on passe à une slide bilan.

François DRIOL: Voilà, ils m'ont laissé faire. Plus simple, ils sont gentils, ils m'ont dit tu n'as que deux couleurs et tu ne peux pas te tromper. Donc en vert c'est intéressant et en rose ça l'est moins. Donc

on a essayé de faire ça. Un exercice nécessaire, mais bon de synthèse, tout simplement. Incontestablement Lyon, ils ont 100 ans de vécu et d'expérience et là, bon ben il n'y a pas de comparaison en contrepartie, on l'a dit, on conduit pas un projet innovant, donc on pourra s'inspirer de l'expérience des autres. On a tout. Bon, sur le lieu, je promets, on en a déjà parlé dans les deux cas des autres cas. Mais effectivement, ce qu'on cherche, c'est la maîtrise du projet, une maîtrise partagée. J'insiste là-dessus une maîtrise partagée et une maîtrise du projet et un traitement de tous nos déchets produits. Voilà. Avec une particularité sur la cogénération, c'est qu'effectivement il y a un rendement énergétique, là encore, qui aujourd'hui est nettement supérieur. Après, je sais pas, les ingénieurs travaillent. Peut être que la production d'électricité, la vapeur, elle peut progresser. C'est pas possible.

Alexandre BREUIL et Antoine MONTENON: C'est pas possible.

François DRIOL: Pas possible par d'autres procédés, par d'autres, par d'autres. Non, non, tu ne fais pas confiance à la science. Non?

Alexandre BREUIL: Ben si, je fais confiance à la science.

François DRIOL: On ne va pas. Je le dis souvent, on n'a pas. C'est pas de moi d'ailleurs, mais on n'a pas inventé l'électricité en cherchant à faire évoluer la bougie. Et on s'éclaire différemment aujourd'hui.

L'inconvénient, effectivement, vous l'avez sous les yeux. Le coût global reste quand même un point clé. Et puis l'outil ne nous appartiendra pas, on sera toujours des actionnaires minoritaires. Pour le reste, effectivement, la problématique foncière est un élément clé, notamment pour l'UVE cogénération, avec cette nécessité de proximité du consommateur. Ça ne nous empêche pas de chercher et d'espérer trouver. Et puis quand aux risques opérationnels, c'est les mêmes, ils sont partagés. Voilà donc ce petit résumé simpliste conclut la présentation du groupe de travail. Et l'alimentation de votre réflexion en essayant de l'objectiver, en essayant de. Évidemment, quand on est orientant parce qu'il y a des choses qui se révèle et qui vous vous incite à certaines réflexions. Je suis vraiment attaché à ce que chacun reste maître de l'objectivité de sa réflexion. Et puis, si vous le voulez bien, il en est grand temps. On va passer dans la partie délibérative du comité syndical. On vous demandera d'abord si vous avez des observations à faire sur le compte rendu du mois de mars. Il n'y en a pas. Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée, merci à tous pour votre chaleureuse participation